

**PROCES VERBAL REUNION**  
**CONSEIL MUNICIPAL 5 JUIN 2026**

**Présents :** MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Aurore LASSON, Isabelle MANENT, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET, Guillaume EXBRAYAT et Guillaume LOPEZ.

**Absents :** Mme Danièle ROURESSOL donne pouvoir à Mme Karine LADET, Mme Amandine MOLLIER donne pouvoir à M. Guillaume EXBRAYAT, Mme Sarah WARTENA donne pouvoir à Mme Laurence BROUSSE-KOCH

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume GRASSET

**Ordre du jour :**

Approbation procès-verbal réunion conseil municipal du 23 avril 2026.

1. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
2. Baptême de la Bibliothèque Municipale
3. Convention assistance aux travaux de voirie
4. Demande subventions Municipales associations « FCJV » et « VSPT »
5. Nomination d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transferts (CLECT)
6. Augmentation des loyers communaux au 1<sup>er</sup> juillet 2026

Divers :

Approbation à L'unanimité du procès-verbal réunion conseil Municipal 23 avril 2026.

**Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'Election des sénateurs :**

Le Maire rappelle que le 5 juin les communes doivent désigner les délégués en vue de l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026, pour Vinezac il faut élire 3 délégués titulaires ainsi que 3 suppléants (communes de 1000 à 8 999 habitants). Il précise qu'en application des articles L.284 et L. 289 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il indique que le bureau électoral est présidé par lui et deux conseillers les plus âgés : Mme Laurence BROUSSE-KOCH, M. Gilles CHAROUSSET et deux conseillers les plus jeunes : M. Guillaume Lopez et Mme Isabelle MANENT.

Le maire présente sa liste de 6 conseillers, nommée « Liste Passionnément VINEZAC » :

André LAURENT, Karine LADET, Thomas INSELIN, Laurence BROUSSE-KOCH, Guillaume GRASSET, Danièle ROURESSOL

L'assemblée ne présente pas d'autre liste.

Après l'élection, le Maire donne le résultat :

Nombre de votants = 14

Nombre de suffrages déclarés nuls = 0

Nombre de suffrages déclarés blanc = 2

Nombre de suffrages exprimés = 12

Le maire a proclamé élus délégués la liste Passionnément VINEZAC à 12 suffrages.

### **Baptême de la Bibliothèque Municipale :**

Le Maire donne des explications : dans le cadre de la cartographie et de l'identité des bibliothèques de la Communauté de Communes, la Médiathèque Jean FERRAT propose aux bibliothèques de se nommer. Cela rejoint une idée partagée depuis plusieurs années par les bénévoles de Vinezac.

Ils nous proposent le nom de « Bibliothèque Ernest et Célestine »

Ce sont des personnages de la littérature enfantine dessinés par Gabrielle VINCENT : un ours solitaire et une souris orpheline vont, ensemble, apprendre à surmonter les obstacles de la vie quotidienne. Il véhicule une vision morale du monde très forte, empreinte de douceur, d'amitié et de lien intergénérationnel.

La fondation « Monique MARTIN » (nom civil de Gabrielle VINCENT 1928 /2000) est tout à fait favorable. Une convention devra être établie. Le nom est offert, seuls des frais de logo seront demandés.

Après un tour de table, le conseil Municipal à l'unanimité, a délibéré favorablement et autorise le Maire a effectué toutes les démarches pour nommer la Bibliothèque Ernest et Célestine.

### **Convention pour assistance aux travaux de voirie :**

Avant de débattre sur ce sujet, Le Maire demande à M. Exbrayat Guillaume de quitter la séance et de ne pas participer au vote ayant un lien avec une des entreprises.

La commission municipale « Voirie », a débattue de la nécessaire convention d'assistance aux travaux de voirie.

Elle a reçu le service des routes du département et le bureau GEO-siapp.

Pour un coût à peu près similaire, les deux modes d'assistance sont différents dans les outils et la méthode.

La commission propose au conseil de prendre Le bureau d'étude GEO SIAPP pour :

Montant estimatif du marché :

Assistance technique aux travaux sur 4 ans

80 000 € HT x 6 % = 4 800.00 HT par an

Assistance à la consultation des entreprises de travaux

Forfaitaires 1 800.00 HT

Le maire rappelle que la mission avec le SDEA se termine au 31 décembre 2026.

Après délibération le conseil à l'unanimité des membres présents, décide :

- De choisir le bureau d'étude GEO-SIAPP S.A
- D'autoriser le maire à signer le contrat de Mission d'Assistance technique aux travaux d'entretien de la voirie communale
- De résilier la convention d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie avec le Syndicat de Développement, D'Equippement et d'Aménagement (S.D.E.A)

#### **Demande subvention FCJV :**

Avant de passer sur le sujet suivant, le maire demande à M. Guillaume GRASSET de quitter la séance et de ne pas participer au vote étant trésorier de l'Association FCJV.

Le maire lit la demande de l'Association Football Club des Jeunes de Vinezac (FCJV) à savoir une demande d'aide d'un montant de 400 € pour le déplacement en finale des U15 à Mours St Eusèbe dans la drôme.

Après délibération le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a décidé d'allouer une subvention d'un montant de 400.00€ à l'Association FCJC.

#### **Versement subvention Association VSPT**

Le maire lit la demande de l'Association Vinezac Sauvegarder pour Transmettre à savoir une demande d'aide d'un montant de 1 500 € pour l'organisation d'une fête Médiévale avec combats de chevaliers et exposition d'artisans du bois, cuir, papier, verre expliquant le travail de ces matières à la période Médiévale. Cette festivité aura lieu les 12 et 13 septembre 2026 sur la place du Chalendas, boulodrome et tout l'intérieur du bourg ancien.

Après délibération le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a décidé d'allouer une subvention d'un montant de 1 500.00€ à l'Association VSPT.

## **Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA)**

Le maire indique qu'il est créé entre la CCBA et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation,

Considérant que chaque commune membre doit être représentée par au moins un élu ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant auprès de la CLECT, représentant qui sera amené à siéger à la commission d'évaluation des charges transférées.

**Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

- Décide de désigner M. André LAURENT délégué auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

## **Augmentation des loyers communaux**

Le maire signale au conseil la possibilité d'augmenter le loyer des logements communaux à hauteur de 0.78 %.

Après un tour de table, M. le Maire demande au conseil de décider d'un taux.

Après délibération le conseil par vote Pour = 10, Abstention = 1, Contre = 2 :

**Décide** d'augmenter le prix des loyers communaux de 0.78 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

## **Convention Interventions musicales année scolaire 2026-2027**

Le maire propose de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas en ce qui concerne les interventions musicales en milieu scolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Il donne les modalités financières :

Forfait de 15 séances de 1 heure par classe = 730 €

730 € x 5 classes = 3 650 €

Après délibération le conseil à l'unanimité des membres présents est favorable et autorise le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

**Séance levée à 20 h 30**